

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE
DELIBERATION N°2024_091

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 2024
ID : 076-217601087-20241128-2024_091-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
28 NOVEMBRE 2024



Date de la convocation : 22/11/2024

Date d'affichage : 22/11/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à M Hervé ADEUX, M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Grégory DEREN pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jean-Marie LÉGUILLON, M Grégoire POUPON pouvoir à Mme Christine LEROY, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Isabelle HERBERT, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Catherine GENDRE

6 - OBJET : SPORT SCOLAIRE - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LE COLLEGE LEONARD DE VINCI – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT FINANCIER 2023-2024

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

2024_091

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 février 2022 relative à la signature d'une convention triennale de participation aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs avec le Département et le collège Léonard de Vinci pour les années 2021-2024,

Vu l'avis de la commission concernée,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE
DELIBERATION N°2024_091

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241128-2024_091-DE



Considérant la nécessité de participation financière aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs de la Ville utilisés par le Collège Léonard de Vinci,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant financier d'utilisation des équipements sportifs ouverts aux élèves du collège Léonard de Vinci pour l'année scolaire 2023-2024

Les recettes correspondantes seront encaissées à l'article 7473 pour la fonction 221 du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr